

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 23 MARS 2022

09- Objet : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT (AP-CP)

N° Ordre : DE-024-2022

Rapporteur : Nicolas Choisnel, vice-président aux finances

Nomenclature : 7 10.1 Finances locales- approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Buzet-sur-Baïse, après convocation du 16 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Valérie TONIN
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fieux : M. Joël AREVALLILO
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA
Lasserre : -
Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE
Le Fréchou : M. André APPARITIO
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA
Moncaut : -
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : -
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Alain POLO
Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE
Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : -
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintraillies : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN
Lasserre : M. Serge PERES à Mme Paulette LABORDE
Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Stéphanie GARBAY à Mme Edith BUSQUET, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à

AR Prefecture

047-200068948-20220323-DE_024_2022-DE
 Reçu le 29/03/2022
 Publié le 29/03/2022

M. Serge ARNAUNE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Patrick GOLFIER et M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER à M. Didier SOUBIRON

Membre absent excusé (4) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Lavardac : M. Georges BARBARA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 49

Absents : 13

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le conseil communautaire a créé, par délibération n° DE-029-2021 en date du 24 mars 2021, des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet la gestion pluriannuelle des investissements. Elle se compose :

De l'autorisation de programme (AP) qui constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elle peut être révisée à tout moment par délibération ;

Des crédits de paiement (CP) qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatée durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Les crédits de paiement non utilisés une année seront repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire.

1 °) A l'issue de l'exercice budgétaire 2021, il convient donc de mettre à jour les AP/CP votés en 2021 pour prendre en compte la consommation réelle des crédits de paiement de l'exercice 2022 comme suit :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT								
	Libellé	Montant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2021-1 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal		356 000 €	142 737,61 €	104 000,00 €	109 262,39 €				
2021-2 - Aménagement du centre de loisirs à BARBASTE		900 000 €		900 000,00 €	- €				
2021-3 - Projet CARDERAN		250 000 €	69 321,16 €	178 000,00 €	2 678,84 €				
2021-4 - Ponts Bow String		3 890 000 €	87 360,00 €		800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	602 640,00 €
2021-5 - Voie verte Nérac-Lavardac		5 000 000 €		10 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	990 000,00 €		

2°) Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie verte Nérac-Mézin, il convient de créer une autorisation de programme comme suit :

AR Prefecture

047-200068948-20220323-DE_024_2022-DE
Reçu le 29/03/2022
Publié le 29/03/2022

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT					
Libellé	Montant	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2022-1 - Voie verte Nérac-Mézin	2 000 000 €	12 000,00 €	497 000,00 €	497 000,00 €	497 000,00 €	497 000,00 €	- €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **d'approuver** la mise à jour des autorisations de programme créées en 2021 et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus (1°).

► **de créer** l'AP-CP pour l'aménagement de la voie verte Nérac-Mézin telle que présentée ci-dessus (2°).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

